

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le 25 janvier, le Conseil Municipal de la commune des Eyzies dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe LAGARDE, Maire.

Date de convocation : 18 janvier 2021.

PRESENTS : MM. Philippe LAGARDE, Gérard DEZENCLOS, Jean-Pierre LACOSTE, Jean-Jacques MERIENNE, Gérard BRUN, Mme Nicole BLEY, Mmes Françoise BAUDRY, Véronique COUTAND, Amandine DALBAVIE, Isabelle DE ANDREA, Sandrine VALLADE, MM. Emmanuel FAURE, Rémi HUBERT, John MESTRE, Clément TONON et Guy VIGNAL.

ABSENTS ET EXCUSES : Mmes Arlette MELCHIORI, Jeannine LACOSTE, Christine SYLVESTRE.

Madame Véronique COUTAND a été élue secrétaire.

Compte administratif 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MERIENNE, Adjoint au Maire, accompagné de Monsieur Clément TONON, conseiller municipal, a délibéré sur le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020, dressé par Monsieur Philippe LAGARDE, Maire, qui quitte la visio-conférence. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		144 046,98	248 005,48	
Opération de l'exercice	1 235 795,45	1 478 520,50	465 478,44	598 652,51
TOTAUX	1 235 795,45	1 622 567,48	713 483,92	598 652,51
Résultats de clôture		386 772,03	114 831,41	
Besoin de financement			114 831,41	
Restes à réaliser			10 000,00	21 880,00
Excédent de financement des restes à réaliser				11 880,00
Besoin total de financement			102 951,41	

- Constate les identités de valeur avec le compte de gestion,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Ce compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 386 772,03 € et un besoin de financement de 102 951,41 €.

Compte de gestion 2020

En application de l'article 2121-31 du CGCT, Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020 du Budget principal transmis par Madame Delphine LAPORTE, Receveur municipal de la Trésorerie du Bugue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECLARE que le compte de gestion 2020 du Budget Principal 2020 n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,
- APPROUVE le compte de gestion 2020 du Budget Principal dressé par le comptable public.

Pôle Santé – Demande de la Dotation d'équipement des territoires Ruraux 2021 (DETR)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'extension du Pôle Santé (côté masseurs-kinésithérapeutes) est terminée. Le solde de la DETR attribuée en 2018 a été demandé le 10 décembre 2020.

Une nouvelle extension est nécessaire pour accueillir d'autres professionnels de santé (médecin et dentiste). Cet agrandissement est prévu dans l'espace libéré par la SARL Lacoste (ancienne laverie) dans la prolongation du cabinet médical actuel. Une étude a été réalisée en 2019 par l'Agence Technique Départementale.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 125 400 € HT (hors honoraires)

Dans ce cas la DETR peut atteindre 40 % soit 50 160 €.

C'est à ce titre que le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré :

- DE SOLLICITER l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40 % pour cette extension.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit de la façon suivante :

○ Subvention DETR (40 %)	50 160 €
○ Contrat territorial (25 %)	31 350 €
○ Autofinancement	43 890 €
○ TOTAL	125 400 €

- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Pôle Santé – Demande de subvention dans le cadre du contrat territorial au Conseil Départemental de la Dordogne

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'extension du Pôle Santé (côté masseurs-kinésithérapeutes) est terminée. Le versement de la subvention, attribuée en 2018, a été demandé le 10 novembre 2020.

Une nouvelle extension est nécessaire pour accueillir d'autres professionnels de santé (médecin et dentiste). Cet agrandissement est prévu dans l'espace libéré par la SARL Lacoste (ancienne laverie) dans la prolongation du cabinet médical actuel. Une étude a été réalisée en 2019 par l'Agence Technique Départementale.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 125 400 € HT (hors honoraires).

Une subvention la plus élevée possible du Conseil Départemental de la Dordogne est sollicitée dans le cadre du contrat territorial.

C'est à ce titre que le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré :

- DE SOLLICITER le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 25 % pour cette extension.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit de la façon suivante :

○ Subvention DETR (40 %)	50 160 €
○ Contrat territorial (25 %)	31 350 €
○ Autofinancement	43 890 €
○ TOTAL	125 400 €

- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Sécurisation et aménagement d'un parking – Demande de la Dotation d'équipement des territoires Ruraux 2021 (DETR)

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de sécurisation et d'aménagement d'un parking en contre-bas de la rue du Marché. A cet endroit se situe la cuve à gaz qui alimente le réseau gaz du bourg des Eyzies. Afin de protéger ce secteur, une vidéo surveillance va être mise en place. Cet espace a besoin d'être aménagé :

- Stabiliser le sol,
- Délimitation de places de stationnement
- Eclairage du lieu à l'aide de luminaires alimentés par des panneaux photovoltaïques permettant d'engager une démarche durable en matière d'économie d'énergie,
- Prévoir un aménagement paysager permettant de limiter l'impact visuel de ce parking (notamment au niveau de la Rue du Moyen-Age et du Musée de l'Abri Pataud). Cet élément est un conseil donné par le Jury des Villes et Villages Fleuris.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 108 194,00€ HT.

Dans ce cas la DETR peut atteindre 40 % soit 43 278 €.

C'est à ce titre que le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré :

- DE SOLLICITER l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40 % pour cet aménagement.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit de la façon suivante :

○ Subvention DETR (40 %)	43 278 €
○ Contrat territorial (25 %)	27 048 €
○ Autofinancement	37 868 €
○ TOTAL	108 194 €

Sécurisation et aménagement d'un parking – Demande de subvention dans le cadre du contrat territorial au Conseil Départemental de la Dordogne

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de sécurisation et d'aménagement d'un parking en contre-bas de la rue du Marché. A cet endroit se situe la cuve à gaz qui alimente le réseau gaz du bourg des Eyzies. Afin de protéger ce secteur, une vidéo surveillance va être mise en place. Cet espace a besoin d'être aménagé :

- Stabiliser le sol,
- Délimitation de places de stationnement
- Eclairage du lieu à l'aide de luminaires alimentés par des panneaux photovoltaïques permettant d'engager une démarche durable en matière d'économie d'énergie,
- Prévoir un aménagement paysager permettant de limiter l'impact visuel de ce parking (notamment au niveau de la Rue du Moyen-Age et du Musée de l'Abri Pataud). Cet élément est un conseil donné par le Jury des Villes et Villages Fleuris.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 108 194,00€ HT.

Une subvention la plus élevée possible du Conseil Départemental de la Dordogne est sollicitée dans le cadre du contrat territorial.

C'est à ce titre que le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré :

- DE SOLLICITER le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 25 % pour ce projet.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit de la façon suivante :

○ Subvention DETR (40 %)	43 278 €
○ Contrat territorial (25 %)	27 048 €
○ Autofinancement	37 868 €
○ TOTAL	108 194 €

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget 2021, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

2051 (OPNI) – Concessions, droits similaires (logiciel Mairie)	:	3 750,00 €
2041582 (OPNI) – Extension réseau électrique (SDE24)	:	8 775,00 €
Nouveau chauffe-eau (logement au-dessus de la Poste)	:	750,00 €
2188 (OPNI) – Autres immobilisations corporelles (caméras)	:	25 000,00 €
Assainissement neuf du stade municipal	:	6 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE les propositions ci-dessus.

Fonctionnement bibliothèque

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de la bibliothécaire. Elle souhaite la mise en place de la gratuité d'inscription à la bibliothèque municipale. Deux objectifs sont liés à cette demande :

- Un soutien à la politique de démocratisation culturelle
- Un signal fort de la municipalité sur le service offert à la population

Un certain nombre de communes ou réseaux du département ont fait ce choix (Boulazac Isle Manoire, Agonac, St Léon sur l'Isle, Lalande, Médiathèque de Périgueux Pierre Fanlac...).

La recette est marginale 273 € en 2019, 175 € en 2020 (bibliothèque fermée pendant plusieurs mois). En effet, les sommes payées par chaque usager sont faibles (7 €/an/famille) et beaucoup sont exonérés (- de 18 ans, minima sociaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE qu'à compter de cette année 2021, l'adhésion à la bibliothèque sera gratuite.

QUESTIONS DIVERSES

Téléthon 2020 : Monsieur Merienne fait part au conseil municipal que la collecte organisée avec des urnes déposées dans les commerces a rapporté 414,50 €.

Fibre : Monsieur Merienne fait un point sur la fibre et fait part de sa contrariété sur le fait du passage en aérien et non en souterrain du réseau. Concernant l'égagement qui doit être fait par les propriétaires, le Maire propose de faire réaliser les travaux par le service technique de la commune en facturant la prestation aux propriétaires qui n'auront pas pu réaliser les travaux par eux-mêmes.

Cet égagement consistera à couper les branches qui reposent ou tombent sur les lignes téléphoniques. Les branches coupées resteront sur place. Les propriétaires devront se charger de les évacuer. Cette prestation pourrait être facturée au prix de 1,29 € le ml.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE la proposition du Maire pour que les travaux d'élagage soient réalisés par le service technique,
- FIXE le prix de l'intervention à 1,29 € le ml. Chaque propriétaire concerné recevra une facture.

Station d'épuration : Le Maire informe le Conseil Municipal des derniers contacts qu'il a eu avec Monsieur Salnikow. Ce dernier est ouvert à la discussion. Il propose de déplacer la station à droite du chemin qui accède à la station actuelle. Le bureau d'études étudie la possibilité de déplacer la vessie de stockage ce qui permettrait de maintenir l'extension de la station dans le périmètre actuel. Si ce n'est pas suffisant, une étude sera faite sur le terrain que propose Monsieur Salnikow.

Commission « communication » : Le Maire remercie la commission pour son travail et fait part de la satisfaction des administrés sur la publication des lettres d'informations. Il donne la parole à Monsieur Tonon. Une réunion s'est tenue ce matin à la mairie pour préparer le bulletin municipal. Il indique les thèmes retenus : commune nouvelle, déchets, Pôle santé, Bibliothèque, Inscription scolaire, Transports scolaires, autorisation de brûlage, mobilité, adressage, frelons asiatiques, fonctionnement du Pôle de Préhistoire, Musée National, Grand Site, carte commune nouvelle avec photo des élus par secteur et leurs attributions, paroles aux associations..... Monsieur Tonon fait part aux élus qu'ils peuvent trouver des nouveaux sujets.

Mapping vidéo sur les falaises : Monsieur Tonon indique au Conseil Municipal qu'il a reçu la société « Les couleurs de la nuit » de Coursac, leader européen dans le mapping vidéo. Il propose plusieurs solutions :

- En face de la mairie (falaises du Musée) sur plusieurs soirs ou sur la falaise en face de la rue du marché (sur 2 week-ends).

Le coût suivant la formule peut aller jusqu'à 25 000 €.

Il explique que le financement pourrait être trouvé par le biais du mécénat.

Madame Dalbavie rappelle que le Musée a déjà fait une animation sur les falaises du Musée, il y a quelques années. Le Maire précise que la commune était partenaire de cette opération. Le film pourrait avoir plusieurs thèmes : la préhistoire, la Vallée de la Vézère, le Grand Site, les activités artisanales et d'art,... ce qui pourrait aboutir sur une aide financière de la communauté de communes. Il propose, pour l'année 2021, de faire 2 ou 3 soirées à titre expérimental.

Afin de créer le film, un groupe de réflexion pourrait être créé avec le Pôle de la Préhistoire, le Musée National, le service communication de la communauté de communes et la Mairie.

Halle : Madame Baudry a rencontré un artisan d'art qui habite sur la commune et qui souhaite exposer avec d'autres artisans à la Halle pendant l'ouverture estivale. Cette proposition est envisageable. Le tarif de location sera étudié lors d'un prochain conseil municipal.

Le Maire en profite pour signaler qu'une restauratrice en sculpture va s'installer chez le tailleur de pierre de Pagenal.

Madame Coutand souhaiterait égayer les vitres de la Halle avec des photographies de paysages, d'artisans locaux, etc...

Le Maire informe le Conseil qu'un chargé de mission vient d'être recruté par le Pôle de Préhistoire et la communauté de communes et dans ses attributions il doit réaliser une photothèque que l'on pourrait utiliser pour le projet de Madame Coutand.